

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

**Lundi 12 juin 2023, à 10h30 à
Chemin du Pierrier, 1815 Clarens**

L'Assemblée générale d'Airesis SA s'est tenue le 12 juin 2023, dans les locaux de Airesis SA. La séance a débuté à 10H30 (ouverture des portes à 10H00).

Sont présents : le Conseil d'administration et la Direction in corpore :

- **Marc-Henri Beausire, Président du Conseil d'administration et CEO,**
- **Laurent Jaquenoud, Administrateur**
- **Dominique Lustenberger, Administrateur**
- **M. Pierre Duboux, Administrateur**

Représentant indépendant : Mme Antonelli

L'organe de révision : Mazars SA, représenté par Franck Paucod et Valentin Perroud.

Sont nommés en qualité de scrutateurs : M. Agopian et Mme Vera Richner-Keller

Le Président ouvre la séance en saluant les personnes présentes.

Le président constate que :

- 1) La présente Assemblée générale ordinaire a été convoquée conformément aux statuts de la société par lettre envoyée à chacun des titulaires d'actions nominatives à leur adresse, vingt jours avant la date de l'Assemblée et par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce le 10 mai 2023,
- 2) Que la convocation comporte notamment les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que les propositions du Conseil d'administration,
- 3) Que le registre des actions a été clos du 16 mai 2023 (16H00) à ce jour et qu'aucune inscription n'a été prise en compte dans le registre des actions entre ces deux dates,
- 4) Que les actionnaires avaient la possibilité de se faire représenter à la présente Assemblée par la représentante indépendante, Mme Oriana Antonelli (à l'exclusion d'autres formes de représentation institutionnelle) ou par un tiers, conformément à l'article 689 al. 2 du Code des obligations (dans les limites de l'article 20 des statuts),
- 5) Que conformément à l'article 18 des statuts, l'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actionnaires présents ou représentés.

Le Président déclare donc que la présente Assemblée est régulièrement convoquée et constituée, et qu'elle peut valablement délibérer.

M. Beausire présente brièvement l'ordre du jour qui sera traité en détail point par point :

1. Rapport de gestion 2022
2. Décharge au Conseil d'administration
3. Affectation du bénéfice
4. Votes sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction
 - 4.1 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration

- 4.2 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération des membres de la Direction
- 4.3 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2022
- 5. Élections
 - 5.1 Élection du Conseil d'administration
 - 5.1.1 Élection de M. Marc-Henri Beausire
 - 5.1.2 Élection de M. Pierre Duboux
 - 5.1.3 Élection de M. Laurent Jaquenoud
 - 5.1.4 Élection de M. Dominique Lustenberger
 - 5.2 Élection du Président du Conseil d'administration
 - 5.3 Élection du Comité de rémunération
 - 5.3.1 Élection de M. Laurent Jaquenoud
 - 5.3.2 Élection de M. Pierre Duboux
- 6. Élection de l'organe de révision
- 7. Élection du représentant indépendant

Présence

À 10H30, 48 actionnaires sont présents ou représentés, ce qui correspond à 27 439 061 voix (soit 44.24% du capital-actions),

Tous les points à l'ordre du jour ont été acceptés (avec un minimum de 95% de voix positives).

Messieurs Marc-Henri Beausire, Pierre Duboux, Laurent Jaquenoud et Dominique Lustenberger ont été élus au Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale.

Messieurs Pierre Duboux et Laurent Jaquenoud ont été élus au Comité de rémunération et Madame Oriana Antonelli a été élue en tant que représentante indépendante jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale.